



Rapport du Conseil régional - Réf. 114214

ÉCONOMIE NUMERIQUE: appel à projets de prototypes numériques et déploiement du dispositif de chèque de transformation numérique

Séance plénière du 23 juin 2016

## La transformation numérique pour toute la région,

Considérant la place croissante que prend le numérique dans la société et dans l'économie, le CESER apprécie que le Conseil régional homogénéise un certain nombre de mesures pour favoriser la diffusion numérique sur l'ensemble du territoire de la grande région.

Toutefois le CESER souligne que cette première approche devra s'inscrire en cohérence avec le Schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation qui devra être adopté avant la fin de l'année 2016. Ce projet s'inscrit aussi en complémentarité avec le plan d'action Région Start-up et le dispositif Usine du futur pour accompagner la mutation numérique en cours.

Le projet de délibération vise principalement une extension de deux dispositifs à l'ensemble du territoire pour permettre une harmonisation de l'accompagnement des entreprises et acteurs. Le CESER souscrit au principe de recherche d'équité de traitement des territoires pour l'éligibilité aux aides régionales.

## déclinée avec l'appel à projets pour le prototypage d'innovation numérique à ouvrir à toutes les entreprises,

S'agissant de **l'appel à projets**, si le CESER soutient la proposition d'étendre le dispositif à tout le territoire régional et d'ouvrir les sujets éligibles, il estime cependant que ce processus devrait aussi être élargi à toutes les entreprises pour la réalisation de nouveaux produits. Il apparait important que toutes les catégories de PME puissent y répondre (et non pas les seules jeunes pousses prévues actuellement) en raison des enjeux de transformation et innovation qu'elles doivent aussi intégrer.

Le CESER souligne l'enjeu des innovations purement technologiques :

- tant pour la différenciation dans l'accès sur ces marchés très concurrentiels, à partir d'un corpus de briques technologiques valorisant les compétences nécessaires,
- que pour la capitalisation des investissements lourds réalisés par la Région dans la recherche et le transfert.

## et le déploiement du dispositif des chèques de transformation numérique, appelant des critères complémentaires de sélection des projets,

Ce dispositif, prévu dans les programmes opérationnels (FEDER) des trois anciennes régions, a connu une mise en œuvre inégale. Le CESER apprécie le projet de déploiement rapide de cet appui qui permet une évolution significative des entreprises de toute nature le mobilisant et qui répond aux attentes de tout le territoire régional. Le CESER demande que les critères de sélection des projets intègrent l'accompagnement humain indispensable à la transformation numérique des acteurs économiques. L'éligibilité à ce dispositif est réservée aux activités marchandes, conformément à sa définition par la Commission européenne.

Comme la transformation numérique concerne tous les acteurs employeurs, le CESER insiste sur la nécessité d'envisager un volet "transformation numérique FEDER" pour l'appel à projets annuel FSE pour les structures éligibles. Enfin, il rappelle que tous les projets non économiques, peuvent mobiliser la troisième priorité d'investissement de l'axe 03 du FEDER qui vise à soutenir les projets permettant de délivrer un service aux citoyens notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation, des transports...

## ainsi que des financements adaptés et une valorisation-diffusion des résultats

Le CESER a noté les montants mobilisés pour le lancement des projets pour cette fin d'année et sera attentif aux besoins exprimés dès cette période, pour les prochains appels à projets.

Il rappelle sa proposition de création d'un fond dédié à la transformation numérique pour répondre globalement aux besoins des acteurs économiques qui ont à engager leur mutation dans ce domaine.

Le CESER regrette que la valorisation des résultats obtenus n'accompagne pas ce projet de délibération et souhaite que le partage et le retour d'expérience soient intégrés dans les critères de sélection pour favoriser la communication et la diffusion, ainsi qu'une évaluation dès qu'une antériorité suffisante le permettra.

Enfin le CESER a particulièrement apprécié les références explicites à ses récents travaux (octobre 2015) sur la révolution numérique de même que le temps d'échanges des services avec les conseillers.

Vote sur l'avis du CESER «Économie Numérique : appel à projets de prototypes numériques

et déploiement du dispositif de chèque de transformation numérique »

212 votants 169 pour 43 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Jean-Pierre LIMOUSIN Président du CESER ALPC